

blé; l'établissement d'un régime de contrats de denrées avec le Royaume-Uni; des facilités d'irrigation et autres projets d'utilisation de l'eau et des efforts en vue de mieux utiliser le sol au moyen d'entreprises découlant de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et la loi sur la conservation des forêts des Rocheuses orientales; l'assurance de prix équitables pour les produits agricoles au moyen de la loi sur le soutien des prix agricoles et de meilleures facilités d'emprunt à court et à moyen terme en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Des dispositions semblables ont été prises dans le cas des pêcheurs là où elles sont applicables.

Le rapport, en 1947, d'une commission royale d'enquête sur le charbon a été suivi la même année d'une loi* créant l'Office fédéral du charbon (voir p. 472) qui devait absorber les fonctions de la Commission fédérale du combustible et surveiller la production et la vente du charbon au Canada. L'Office administre les subventions et conseille le gouvernement dans l'application d'un programme souple visant à répondre aux divers besoins en charbon des principales régions économiques du pays. Un article important de la loi confère au Gouvernement de vastes pouvoirs de contrôle à l'égard du charbon et des huiles de chauffage lorsque, par proclamation, le gouverneur en conseil déclare qu'il existe une crise nationale du combustible.

Le marché de la main-d'œuvre

Les effectifs travailleurs du Canada passent d'un total de 4,946,000 en 1946 à 5,017,000 en 1948. Ce changement représente une augmentation de l'emploi civil de 227,000 travailleurs,—de 4,652,000 à 4,879,000,—compte tenu de la diminution depuis deux ans enregistrée dans les autres secteurs de la main-d'œuvre: une diminution des effectifs des forces armées de 151,000 à 36,000 et du nombre de chômeurs de 143,000 à 102,000. Le chômage en chacune des trois années d'après-guerre reste à un niveau relativement bas; il atteint 3 p. 100 de la main-d'œuvre civile en 1946 et baisse à 2 p. 100 les deux années suivantes. (Voir aussi le chapitre XVIII.)

Une partie de l'augmentation des effectifs travailleurs est attribuable à l'arrivée d'immigrés au pays (voir chapitre V), mais l'augmentation nette n'est pas connue parce que les données sur le nombre de ceux qui, pour avoir émigré, ne font plus partie des effectifs travailleurs, sont incomplètes. Au cours des trois années 1946-1948, le nombre total d'immigrés a été d'environ 260,000, dont 80 p. 100 (environ 94,000 hommes et 114,000 femmes) étaient âgés de 15 ans et plus.

La composition des effectifs travailleurs a subi de profonds changements depuis la fin de la guerre. La proportion de femmes qui travaillent n'est plus la même. La main-d'œuvre agricole tombe de 1,186,000 en 1946 à 1,096,000 en 1948, soit de 25 p. 100 de la main-d'œuvre civile à 22 p. 100. Parmi les industries non agricoles, les manufactures, la construction (principalement le bâtiment) et les transports et communications accusent de fortes augmentations absolues de leur main-d'œuvre. Dans le groupe des industries manufacturières, le secteur des biens durables accuse une augmentation sensiblement plus élevée que la moyenne. Au point de vue régional, en Ontario et en Colombie-Britannique, la main-d'œuvre civile augmente numériquement et proportionnellement; le contraire se produit dans les provinces des Prairies. En 1948; l'Ontario compte 35.2 p. 100 de toute la main-d'œuvre canadienne comparativement à 34.4 p. 100 en 1946; la Colombie-Britannique, 9.0 p. 100 en 1948 au regard de 8.0 p. 100 en 1946; les provinces des Prairies, 19.5 p. 100

* Geo. VI, ch. 57, 17 juillet 1947.